

**DECISION SUR LE RAPPORT DU MECANISME  
AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

1. **PREND NOTE** du Rapport du 29<sup>e</sup> sommet du Forum des chefs d'État et de gouvernement des États participants au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), qui s'est tenu le 8 février 2020 ;
2. **FÉLICITE** S.E. M. Cyril Ramaphosa, président de la République d'Afrique du Sud pour son élection au poste de nouveau président du Forum des chefs d'État et de gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), et **FÉLICITE ÉGALEMENT** S.E. m ; Idriss Déby Itno, président de la République du Tchad, pour son leadership sans faille dont il fait preuve au sein du Mécanisme, notamment en veillant à sa viabilité financière grâce à la pleine intégration du budget du MAEP dans le budget statutaire global de l'UA; la réalisation de cinq (5) évaluations de pays; celle de quatre (4) évaluations ciblées; l'adhésion au MAEP d'un plus grand nombre d'États membres de l'UA, ainsi que l'élaboration et la présentation du rapport sur la gouvernance en Afrique à la Conférence;
3. **RAPPELLE** la décision *Assembly/AU/Dec.198(XI)* de la Conférence faisant des structures du MAEP, à savoir le Forum du MAEP, le Panel du MAEP et le Secrétariat du MAEP une partie intégrante des processus et structures de l'Union africaine et la décision *Assembly/AU/Dec.527 (XXIII)* de la Conférence relative à l'intégration du MAEP dans le système de l'Union africaine et faisant du MAEP une entité autonome au sein du système de l'UA ;
4. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision *Ext/Assembly/AU/Dec.1-4(XI)*, dans laquelle la Conférence consacre l'intégration du budget du MAEP dans le budget statutaire de l'Union financé par les États membres et réaffirme la nécessité de renforcer les capacités du MAEP à s'acquitter de son mandat élargi et à accroître son autonomie fonctionnelle ;
5. **SALUE** les progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus d'intégration du MAEP au sein de l'UA, notamment l'intégration complète du budget du MAEP dans le budget 2020 de l'UA, et l'adoption du projet d'organigramme du Secrétariat continental du MAEP, ainsi que l'adoption des projets d'instruments juridiques du MAEP relatifs à son intégration au sein de l'UA ;
6. **FÉLICITE** le Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki, et le Directeur général du Secrétariat continental du MAEP, le Professeur Eddy Maloka, pour leurs efforts constants et soutenus en vue d'accélérer l'intégration du MAEP au sein du système de l'UA ;
7. **FÉLICITE EN OUTRE** le MAEP pour la mise en œuvre de son mandat élargi conféré par la Conférence et qui concerne tous les États membres de l'UA ;
8. **RAPPELLE** la décision *Ext/Assembly/AU/Dec.1-4(XI)*, dans laquelle la Conférence réaffirme la nécessité de renforcer la capacité du MAEP à s'acquitter de son mandat élargi et à accroître son autonomie fonctionnelle ;

9. **SOULIGNE** la nécessité de doter le MAEP de ressources humaines et budgétaires appropriées et suffisantes pour lui permettre d'exécuter sa mission sans entrave et de renforcer son autonomie fonctionnelle ;
10. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** le Rapport d'évaluation par les pairs de la République arabe d'Égypte et **FÉLICITE** S.E. Abdel Fattah el-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, pour son leadership ferme et soutenu dans la promotion de la bonne gouvernance dans son pays et sur le continent ;
11. **SE FELICITE** des rapports d'évaluation ciblée de la République de Djibouti et de la République de Namibie, et **EXPRIME** sa gratitude à S.E. Ismaïl Omar GUELLEH, Président de la République de Djibouti et à S.E. Hage GEINGOB, Président de la République de Namibie pour leur dévouement à la cause de la bonne gouvernance dans ses quatre domaines thématiques, dont le développement socioéconomique durable à base élargie ;
12. **ENCOURAGE** la République arabe d'Égypte à prendre en compte les observations des États membres sur l'évaluation de pays présenté au 29<sup>e</sup> Forum du MAEP, ainsi que les recommandations contenues dans le rapport relatives à l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'action national, comme étape essentielle à la poursuite des buts et objectifs du MAEP ;
13. **INVITE INSTAMMENT** la République de Djibouti et la République de Namibie à prendre en compte les recommandations des États membres dans leurs rapports d'évaluation ciblées présentés au 29<sup>e</sup> Forum du MAEP, ainsi que les recommandations contenues dans lesdits rapports sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur Programme d'action national comme étape essentielle à la réalisation d'un développement socioéconomique durable à base élargie ;
14. **FÉLICITE** le Panel d'éminentes personnalités du MAEP qui a dirigé le processus d'évaluation de la République arabe d'Égypte et l'évaluation ciblée de la République de Djibouti, pour sa résilience et son engagement dans le processus d'évaluation du MAEP ;
15. **ENCOURAGE** les États participants au MAEP n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation par les pairs à prendre les mesures nécessaires pour que de telles évaluations soient conduites dans leurs pays et que leurs rapports soient présentés au Forum du MAEP ;
16. **INVITE EN OUTRE** les États participants au MAEP ayant fait l'objet d'une évaluation à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux et les recommandations qui y sont formulées afin d'appuyer la réforme institutionnelle au niveau national et éviter les problèmes mis en évidence dans leurs évaluations par les pairs;

17. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** le rapport actualisé de S.E. Dr Abdalla Hamdok, Premier Ministre de la République du Soudan, sur les réformes visant à améliorer la gouvernance dans son pays, y compris la préparation du rapport d'étape national du MAEP ;
18. **RÉAFFIRME** la solidarité de l'UA avec le peuple soudanais et le gouvernement de transition du Soudan dans leur aspiration à mettre en place un ordre constitutionnel qui leur permettra de progresser dans leurs efforts en matière de paix, de stabilité, de bonne gouvernance, de transformation démocratique et de développement durable ;
19. **ACCUEILLE EN OUTRE AVEC SATISFACTION** le rapport de S.E. Yoweri Museveni, Président de la République d'Ouganda sur les 13 goulots d'étranglement au développement de l'Afrique ; **DEMANDE AUX ÉTATS PARTICIPANTS AU MAEP** de se porter volontaires pour la phase pilote de déploiement de l'étude y relative ;
20. **SOUTIENT** la décision du 29<sup>e</sup> Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP d'organiser une conférence africaine sur la gouvernance des migrations et le partage des bonnes pratiques entre les États membres de l'UA ; **DEMANDE** au MAEP d'organiser la Conférence africaine sur la gouvernance des migrations en collaboration avec la Commission de l'UA et les parties prenantes concernées ;
21. **SOUTIENT EN OUTRE** la décision du Forum des chefs d'État et de gouvernement du MAEP de convoquer un sommet extraordinaire du Forum du MAEP sur l'approfondissement des évaluations au cours du premier semestre 2020 ;
22. **FÉLICITE** la République du Zimbabwe et la République des Seychelles pour leur adhésion au MAEP ;
23. **FÉLICITE ÉGALEMENT** S.E. Danny Faure, Président de la République des Seychelles, et S.E. Emmerson Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe, pour leur décision courageuse de rejoindre le MAEP, premier mécanisme africain de bonne gouvernance ;
24. **ENCOURAGE** tous les États membres de l'UA qui ne sont pas encore membres du MAEP à y adhérer conformément au premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 afin de parvenir à l'universalité d'ici 2023 ;
25. **SE FÉLICITE** de la mise en œuvre complète du plan stratégique quinquennal du MAEP pour la période 2016-2020 et **FÉLICITE** le MAEP pour la réalisation de de l'ensemble des priorités essentielles dudit plan ;
26. **APPROUVE** le plan stratégique quinquennal du MAEP 2020-2024 et **S'ENGAGE** à soutenir le MAEP dans sa mise en œuvre intégrale ;
27. **ENCOURAGE** le MAEP à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les domaines prioritaires clés du plan stratégique quinquennal 2020-2024 ;

28. **RÉAFFIRME** que le MAEP demeure le premier outil africain de bonne gouvernance conçu en 2003 et auquel quarante (40) pays – soit deux tiers des États membres de l’UA – ont volontairement adhéré ;
29. **SE FÉLICITE** de la nomination par le 29<sup>e</sup> Forum du MAEP de nouveaux membres du Panel du MAEP, à savoir le Dr Honoré Mobanda de la République du Congo, le Dr Ousmane M. Diallo de la République du Mali, le Dr Hope Kivengere de la République d’Ouganda, le Dr Inonge Mbikusita-Lewanika de la République de Zambie ;
30. **EXPRIME SA RECONNAISSANCE** aux membres sortants du Panel du MAEP, à savoir l’Honorable Brigitte Sylvia Mabandla d’Afrique du Sud et le Professeur Abu Manga du Soudan, pour leur engagement indéfectible à la réalisation du mandat du MAEP ;
31. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** la nomination par le 29<sup>e</sup> Forum du MAEP, du Professeur Fatma Zohra Karadja comme Présidente du Panel d’éminentes personnalités du MAEP et de l’Ambassadeur Yohani OmbenSefue en qualité de Vice-Président du Panel d’éminentes personnalités du MAEP pour un mandat d’un (1) an ;
32. **NOTE AVEC SATISFACTION** l’adoption par le 29<sup>e</sup> Forum du MAEP du Cadre pour l’établissement de rapports nationaux sur la gouvernance du MAEP qui guidera la production des rapports nationaux sur la gouvernance conformément à la décision *Assembly/AU/Dec.720(XXXII)* dans laquelle la Conférence exhorte les États membres à élaborer des rapports nationaux sur la gouvernance comme outil d’autoévaluation, pour promouvoir la bonne gouvernance, conformément aux recommandations du Rapport sur la gouvernance en Afrique, et le Secrétariat du MAEP à fournir un appui technique aux États membres dans l’élaboration des rapports d’autoévaluation de pays (RAEP) sur la gouvernance ;
33. **APPROUVE** la décision du 29<sup>e</sup> Forum du MAEP faisant du 9 mars, date anniversaire de la création du MAEP, la Journée du MAEP qui sera célébrée par la famille de l’UA sur le continent ;
34. **RECONNAÎT** qu’une meilleure gouvernance est un préalable essentiel pour la création de conditions favorables au développement de l’Afrique et **DEMANDE** au MAEP de célébrer le 17<sup>e</sup> anniversaire de la création du MAEP, le 9 mars 2020, sous le thème de l’UA pour l’année 2020, à savoir : « Créer des conditions favorables au développement de l’Afrique » ;
35. **RAPPELLE** la décision *Assembly/AU/Dec.720(XXXII)* par laquelle la Conférence demande au MAEP de préparer, en collaboration avec l’Architecture africaine de gouvernance (AGA), le Rapport sur la gouvernance en Afrique et de le présenter tous les deux (2) ans pour examen par la Conférence lors de ses sessions ordinaires ;

36. **DÉCIDE** que le MAEP prépare, en collaboration avec l'AGA, le prochain Rapport sur la gouvernance en Afrique et le présente à la 34<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence prévue en février 2021 ;
37. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Forum du MAEP et à toutes les structures du MAEP et de l'UA pour leur travail inlassable pour que le MAEP s'acquitte de son mandat.